



# Dessine ton héros préféré!

MICKEY  
© DisneySAM SAM  
© S. Bloch © Bayard 2006WINNIE  
© DisneySUPER-OUAF  
Illustration : Hélène CornetPETIT OURS BRUN  
© Disney Book © Bayard SA 1976MANON  
Illustration : Nadine RowstraenMILAN  
jeunesse

bayard

Disney  
HACHETTE PRESSE

## 5500 lots à gagner!

- 1200 coffrets prestige avec 1 DVD + 1 CD Audio + 1 livre de KIRIKOU (valeur : 19€)
- 300 dvd la Maison de Mickey : Détective Minnie (valeur : 17€)
- 300 dvd Mes amis Tigrou et Winnie : les mystères de la nature (valeur : 17€)
- 600 minis radio (valeur : 3€)
- 500 Mini Peluche Petit Ours Brun (valeur : 3€)
- 500 Mini peluches petit kangourou (valeur : 3€)
- 500 Xylophone (valeur : 3€)
- 500 croco croqueur (valeur : 3 €)
- 500 carnet coccinelle-scotch (valeur : 3 €)
- 600 sacs à dos (valeur : 2€)





# Grand concours

réservé aux moins de 10 ans

## 1. Choisis ton héros préféré

parmi les 6 proposés : Manon, Mickey, Petit Ours Brun, Sam Sam, Super Ouaf, Winnie



## 2. Et dessine-le sur ton lieu de vacances !

Tu es à la montagne ? Dessine ton super héros en train de faire du ski, de la luge... ou de lancer des boules de neige.

Tu es à la campagne ? Fais un dessin avec ton super héros en balade dans les champs et les forêts.

Tu passes tes vacances chez toi ? Imagine comment ton super héros occupe son temps.

## 3. Une fois ton dessin terminé,

n'oublie pas de le déposer dans ta Maison de la Presse ou ton Mag Presse avec ce bulletin rempli avant le 7 mars 2010.



J'autorise mon fils/ma fille à participer au concours de dessin pour « la fête de la presse jeunesse »

Nom .....

Prénom ..... Date de naissance de l'enfant ..... / ..... / .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Je souhaite retirer mon cadeau en magasin et voir mon dessin exposé

Je souhaite recevoir mon cadeau chez moi à l'adresse indiquée ci-dessus

### Extrait de règlement

Concours mis en place sans obligation d'achat organisé par SEDDIF 30 rue Raoul Wallenberg - 75019 PARIS, entre le 28/01/2010 et le 07/03/2010 dans les magasins participant à l'opération, ouvert aux enfants âgés de moins de 10 ans résidant en France (Corse et DOM TOM compris) sous réserve de l'autorisation parentale et/ou du tuteur légal. Une seule participation/un seul dessin par personne (même nom, même adresse) sera acceptée. Concours intitulé : « Fête de la presse jeunesse » Le principe de ce concours repose sur la création d'un dessin d'enfants mettant en scène un des 6 héros présent sur les supports de communication. Le héros devra être présenté sur le lieu de vacances de l'enfant. Chaque magasin dispose de 3 lots parmi les 5 500 lots décrits au recto de ce document. Les dessins qui n'auront pas été retenus seront détruits. Les dessins gagnants seront exposés dans le magasin où auront été déposés les dessins et resteront la propriété de la société SEDDIF. Tous les dessins devront être déposés sous enveloppe dans un magasin Maison de la Presse ou Mag Presse participant et accompagné du leaflet remis en magasin ou à télécharger sur les sites internet [www.maisondelapresse.fr](http://www.maisondelapresse.fr) ou [www.magpresse.com](http://www.magpresse.com) et d'une photocopie de la carte d'identité de l'enfant participant. Chaque participant devra comporter les coordonnées complètes du participant (Nom, Prénom, adresse complète) et cocher impérativement la case du mode de livraison de la dotation. Les gagnants seront informés par messagerie courriel ou courrier. Les participations comportant des coordonnées fausses ou incomplètes ne seront pas prises en considération. La participation au concours est gratuite, seuls les frais d'expédition des dessins sont à la charge des participants. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement complet déposé chez Maître Petey, huissier de justice à Paris 8ème - 221, rue du Faubourg Saint-Honoré, disponible gratuitement sur les sites internet [www.maisondelapresse.fr](http://www.maisondelapresse.fr) et [www.magpresse.fr](http://www.magpresse.fr). Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous possédez un droit de rectification ou de radiation des informations nominatives vous concernant sur demande écrite à l'adresse du jeu.